



Union des professionnels de l'industrie du bois

BOIS ENERGIE

PRODUCTEURS DE COMBUSTIBLE BOIS,

VOUS VOULEZ METTRE EN ŒUVRE LA SORTIE
DE STATUT DE DÉCHET DES BROYATS D'EMBALLAGES EN BOIS ?

ECO-BOIS PEUT VOUS Y AIDER



QU'EST-CE QU'ECO-BOIS ?

Eco-Bois est une association de professionnels qui regroupe en particulier :

- le CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois-Energie)
- la FEDENE (Fédération des Services Energie Environnement)
- la FEDEREC (Fédération des Entreprises de Recyclage)
- la FNB (Fédération nationale du Bois)
- le SER/FBE (Syndicat des Energies Renouvelables-France Biomasse Energie)

Ce consortium a déposé le dossier de demande de **sortie du statut de déchet des emballages en bois** qui a abouti à la parution de l'arrêté ministériel du 29/07/2014, dont il a décidé d'accompagner la mise en œuvre.

La sortie de statut de déchet des emballages en bois

L'arrêté ministériel du 29 juillet 2014 prévoit, pour que les bois expédiés puissent être consommés dans les installations de combustion classées en rubrique ICPE* 2910 A, **la mise en place d'un système de gestion de la qualité des emballages entrants qui suppose :**

- une **sélection ou tri** à l'entrée sur reconnaissance visuelle par du personnel formé,
- une **traçabilité des opérations**, en particulier la délivrance d'une attestation de conformité des produits sortants,
- une **certification du process de tri** par un organisme habilité,
- un **suivi régulier par analyse chimique** de la qualité des emballages sortants.

Les emballages concernés sont les palettes, les cagettes, les tourets et les bois utilisés pour le colisage couverts par les Codes déchet 15.01.03, 20.01.38, 19.12.07.

** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement*

QUE PEUT VOUS OFFRIR ECO-BOIS ?

- La mise à disposition d'un **référentiel** (mode opératoire) spécifique et reconnu pour être conforme aux instructions de l'arrêté ministériel en ce qui concerne l'Assurance Qualité.
- Un **kit d'outils SSD Bois** à destination des plates-formes composé de fiches explicatives et de modèles de procédure à mettre en place.
- **L'accès à des tarifs avantageux et à un cahier des charges unique** pour :
 - l'acquisition et le contrôle de votre certification
- Un **forum de discussion** pour traiter le partage de l'information et les cas particuliers (une quarantaine d'opérateurs y sont déjà inscrits).
- Des **formations** sur demande qui seraient exécutées sur site pour votre personnel d'exécution et en région pour votre encadrement.

La construction de cet appui aux professionnels a bénéficié du soutien de l'ADEME



Coûts des prestations

(Tarif Adhérent/Tarif NON-Adhérent)

PRESTATION	BÉNÉFICIAIRE	FRÉQUENCE	TARIF € HT
Référentiel + Kits outils	Entreprise	Une fois pour toute	250 / 500 €HT
Audits de Certification*	Site	Tous les 3 ans	<u>Mono site</u> : de l'ordre de : 1150 à 1350 / 1400 à 1600 €HT** <u>Multi-site</u> : de l'ordre de : Principal : 1650 à 1875 / 1900 à 2125 €HT** Secondaires : 600 à 675 / 650 à 725 €HT**
Forum de discussion en ligne	Entreprise / site adhérents	Quotidien	Gratuit
Formation Management (Référentiel et Kit inclus)	Entreprise / site	2 à 4 sessions proposées par an et sur demande	810 / 810 €HT
Formation Tri (Référentiel et Kit inclus)	Site	Sur demande	Selon le nombre de participants

*sous réserve de la souscription du référentiel et du kit outils en direct ou via la formation

** hors frais de déplacement

Liste des prestataires conventionnés

Organismes de certification :

- AB Certification
- AFNOR Certification
- Bureau Véritas Certification
- EcoCert
- SGS ICS

Ces prestations ont été construites et négociées par Eco-Bois et vous garantissent, si elles sont appliquées correctement, une parfaite conformité à l'arrêté ministériel.

Pour en savoir plus

Contactez **Eco-Bois chez CIBE (09 53 58 8265 ou contact@cibe.fr)**

ou **complétez le formulaire de commande en ligne sur le site internet du CIBE : www.cibe.fr/#345.**



ECO-BOIS
6, rue François 1^{er}
75008 PARIS